

# MÉMO RH

## Je suis fonctionnaire et je souhaite créer ou reprendre une entreprise

La Poste soutient et accompagne tous les postiers désireux de créer ou reprendre une entreprise en toute confidentialité. Chaque année, plus de 250 postiers se lancent et entreprennent dans tous les domaines : commerce, artisanat, services à la personne ou aux entreprises, etc.



**DATE DE PUBLICATION DU MÉMO** | Avril 2022

**DATE DE FIN D'APPLICATION** | 31 décembre 2024

**PÉRIMÈTRE D'APPLICATION** | La Poste SA

**POPULATION D'APPLICATION** | Fonctionnaires

**RÉFÉRENCE** | Décision\_2021\_410 : L'Appui à la création ou reprise d'entreprise

### Un accompagnement par des personnes dédiées

Quel que soit votre projet, un conseiller spécialisé Appui à la Création d'Entreprise (ACE) peut vous accompagner, de l'émergence de votre projet jusqu'à sa concrétisation : aide à la réflexion, étude de faisabilité, obtention d'un financement complémentaire, réalisation du business plan et organisation de l'activité sur le plan juridique, social et fiscal, suivi du projet sur le plan humain et technique,...

**Contact** : [ace.contact@laposte.fr](mailto:ace.contact@laposte.fr)

## Un accompagnement en formation et en développement des compétences

En cas de besoin de développement de compétences avant de créer une entreprise, les postiers peuvent bénéficier de formations professionnelles diplômantes ou qualifiantes (CAP, BEP...) qui peuvent être activées dans le cadre des dispositifs de formation existants ou du dispositif de Soutien à la Reconversion Professionnelle (SRP) mis en place par La Poste\*. Pour de plus amples informations, il convient de s'adresser au Conseiller en Evolution et Développement Professionnel en EMRG ou au Conseiller création d'entreprise de la cellule ACE.

*\*les dispositifs d'ACE et de SRP sont exclusifs l'un de l'autre*

## Un accompagnement financier

Une aide financière jusqu'à 40 K€, limitée à 20 K€, en cas d'ancienneté comprise entre 5 et 10 ans.

- La décision d'octroi et le montant de l'aide financière éventuellement versée sont déterminés après étude du dossier par une commission d'agrément interne à La Poste ;
- Ce dossier est à demander par écrit à la cellule ACE et doit être complété avant d'être en absence non rémunérée ;
- L'aide financière est soumise à cotisations sociales et fiscales et est imposable;
- En cas de retour à La Poste dans les 3 ans, l'aide est remboursable selon les conditions fixées par la Décision\_2021\_410 du 9 juillet 2021.

### Conditions à remplir

- Avoir une ancienneté d'au moins 60 mois (5 ans) ;
- Justifier d'une activité en continu à La Poste au cours des 12 mois précédant le congé (NB : les postiers en situation de congé maladie ou maternité ne sont pas concernés par cette condition) ;
- Se trouver, au **moment du versement de l'aide financière**, en situation de disponibilité à temps plein pour au moins 12 mois dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise dont on a le contrôle effectif ;
- Se trouver, au début de l'absence, à 36 mois minimum de l'âge légal de la retraite.

### En cas de retour à La Poste dans les 3 ans

L'aide est remboursable selon les conditions fixées par la Décision\_2021\_410 du 9 juillet 2021.

## Une sécurisation du retour

Vous avez une garantie de retour pendant les 3 premières années de lancement de votre entreprise, en prenant les disponibilités suivantes :



**Nathalie, commerçante  
en zone rurale**

“J’ai été factrice pendant 22 ans. Ayant un projet de reprise d’un petit commerce dans mon village, ma conseillère en évolution professionnelle avec qui j’avais échangé à ce sujet m’a orientée vers un conseiller spécialisé Appui à la Création d’entreprise. Je ne savais pas que La Poste proposait ce service !

Il m’a fait comprendre que mon projet initial n’était pas viable. Puis j’ai trouvé une épicerie qui était fermée depuis un an. Il m’a aidée à réaliser une étude de marché afin de définir mon offre.

J’ai alors ajouté divers produits et services : vente de produits alimentaires locaux, terminal de cuisson de pain, viennoiseries, pâtisseries et snacking; relais Pickup pour les colis. Cela me permettait à la fois de répondre à la demande de la population locale mais aussi d’avoir un commerce rentable. Il m’a aussi conseillée sur le montage juridique, fiscal et social de mon entreprise. J’ai pu obtenir une aide financière qui m’a permis de me lancer et de sauter le pas ! Tout cet accompagnement m’a beaucoup rassurée. Je n’étais pas seule dans cette aventure et j’ai pu me lancer en toute sérénité.

Aujourd’hui je suis heureuse d’ouvrir chaque matin mon épicerie, de redonner du sourire aux habitants et d’amener de la vie à ce village”.

## À NOTER

Le décret 2019-234 du 27 mars 2019 limite les disponibilités à 5 ans consécutifs. Vous pouvez demander le renouvellement de votre disponibilité pour convenances personnelles au-delà de ces 5 ans à condition de réintégrer La Poste au moins 18 mois.

- **Plus de 80 % des projets de création d’entreprise réussissent lorsqu’ils sont accompagnés** ; sans conseil, seuls 50 % aboutissent. C’est pourquoi La Poste a mis en place le dispositif ACE. Les conseillers spécialisés ont déjà accompagné plus de 2000 créations ou reprises d’entreprises.
- Vous pouvez également, sous conditions, cumuler votre activité de création ou de reprise d’entreprise tout en poursuivant vos fonctions à La Poste, à temps partiel. Ce cumul ne peut excéder 4 ans.
- **Les fonctionnaires doivent déclarer à l’autorité dont ils relèvent leur création d’entreprise.** Cette déclaration est soumise à l’examen de la commission de déontologie.

## POUR EN SAVOIR +

Je contacte mon responsable RH ou mon Conseiller en Evolution et Développement Professionnel (au sein de mon Espace Mobilité Recrutement Groupe).

Je me rends sur le site intranet de l’évolution professionnelle m@p rubrique :  
Je recherche une évolution à l’extérieur du Groupe La Poste / J’envisage une création ou une reprise d’entreprise.

Je consulte la Décision\_2021\_410 : L’Appui à la création ou reprise d’entreprise, pour plus de précisions, ce mémo RH étant une fiche synthétique, non exhaustive.

